



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC STATIONNEMENT 9, PLACE VICTOR HUGO

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,  
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,  
Vu l'article L. 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,  
Vu la demande écrite de l'entreprise ADS PACA représentée par Madame FURIC Andréa en date du 20 août 2024,  
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de reprise et installation des distributeurs automatiques de billets du CIC sis 9, place Victor Hugo à Pont-Audemer,

#### ARRETE :

Article 1 : L'entreprise BOVIS DML est autorisée à stationner deux véhicules d'entreprise dont un camion de 19 tonnes, 15 mètres de long, sur 2 places de stationnement au droit de l'immeuble sis 9, place Victor Hugo à Pont-Audemer, le jeudi 24 octobre 2024, afin d'effectuer les travaux cités ci-dessus.

Article 2 : Des panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le mercredi 23 octobre 2024.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, Madame FURIC Andréa, les entreprises ADS PACA et BOVIS DML sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 12 septembre 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en  
charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

